

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CANTLEY**

Session spéciale du conseil de la Municipalité de Cantley tenue le 21 décembre 2010, à 19 h à l'édifice municipal.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Présidée par le maire, Stephen Harris

Sont présents:

Michel Pélessier, conseiller, District des Monts (District 1)
François Hallé, conseiller, District des Prés (District 2)
Michael Lebrun, conseiller, District de la Rive (District 3)
Marc Ducharme, conseiller, District des Parcs (District 4)
Marc Saumier, conseiller, District des Érables (District 5)
Alexandre Marion, conseiller, District des Lacs (District 6)

Absence motivée:

Marc Ducharme, conseiller, District des Parcs (District 4)

Est aussi présent:

Jean-Pierre Valiquette, directeur général par intérim

La séance débute à 19h.

0 contribuable dans la salle.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Période de questions – Budget
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Discours du maire sur le budget 2011
5. Présentation et adoption du budget 2011
6. Publication – Budget 2011
7. Adoption du règlement numéro 379-10 modifiant et abrogeant le règlement numéro 376-10 établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2011
8. Clôture de la séance et levée de l'assemblée

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Selon l'article 956 du Code municipal, les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette session, portent exclusivement sur le budget et le programme triennal.

3. **2010-MC-R512 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST

Proposé par le conseiller Michel Pélissier

Appuyé par le conseiller François Hallé

ET IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la session spéciale du conseil du 21 décembre 2010 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. **DISCOURS DU MAIRE SUR LE BUDGET 2011.**

5. **2010-MC-R513 PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET 2011**

IL EST

UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil adopte les prévisions budgétaires suivantes pour l'année 2011 et le plan triennal d'immobilisations tels que déposés:

REVENUS ET CHARGES

REVENUS

Taxes	8 286 380 \$
Paiements tenant lieu de taxes	82 162 \$
Autres revenus de sources locales	1 215 116 \$
Transferts	230 900 \$
Total des revenus	<u>9 814 558 \$</u>

CHARGES

Administration générale	1 499 460 \$
Sécurité publique	2 259 849 \$
Transport	2 911 638 \$
Hygiène du milieu	1 175 286 \$
Aménagement, urbanisme et développement	1 101 909 \$
Loisirs et culture	889 176 \$
Frais de financement	209 094 \$
	<u>10 046 411 \$</u>

Excédent (déficit) de fonctionnement	231 854 \$
--------------------------------------	------------

Conciliation à de fins budgétaires

Remboursement de la dette	394 021 \$
Activités d'investissements	35 480 \$
Affectation de fonds réservés	94 295 \$
Affectation du surplus accumulé	-
Amortissement des immobilisations	(755 650)

Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins budgétaires -

Adoptée à l'unanimité

6. 2010-MC-R514 PUBLICATION - BUDGET 2011

IL EST

UNANIMEMENT RÉSOLU QU'un extrait du budget 2011 et le plan triennal d'immobilisations soient publiés dans le journal l'Écho de Cantley et que le document explicatif tel que présenté soit disponible sur le site Internet à l'adresse : www.cantley.ca.

Adoptée à l'unanimité

7. 2010-MC-R515 ADOPTION DU RÉGLEMENT NUMÉRO 379-10 MODIFIANT ET ABROGEANT LE RÉGLEMENT NUMÉRO 376-10 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES ET LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES POUR L'ANNÉE 2011

CONSIDÉRANT QUE le Règlement relatif à la tarification modifie et abroge le règlement numéro 376-10 relatif établissant des taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2011;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions du Règlement relatif à la tarification ont préséance sur toutes autres dispositions de règlements municipaux, politiques municipales ou résolutions municipales à l'effet contraire;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion numéro MC-AM459 du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 17 novembre 2010;

EN CONSÉQUENCE, il est

UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil adopte le Règlement numéro 379-10 modifiant et abrogeant le règlement numéro 376-10 établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2011 dont copie est jointe à la présente.

Adoptée à l'unanimité

8. **2010-MC-R516 CLÔTURE DE LA SÉANCE ET LEVÉE
DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST

Proposé par le conseiller Alexandre Marion

Appuyé par le conseiller Marc Saumier

ET IL EST RÉSOLU QUE la session spéciale du conseil municipal du 21 décembre 2010 soit et est levée à 19 h 05.

Adoptée à l'unanimité

Stephen Harris
Maire

Jean-Pierre Valiquette
Directeur général par intérim